

Séance du 12 novembre 2025

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Sur proposition de Monsieur le Directeur financier;

Vu l'article 9 du R.G.C.C. (règlement général de la comptabilité communale) stipulant
que le conseil communal peut inscrire des crédits en vue de les affecter au fonds de
réserve extraordinaire :

Attendu que les soldes d'emprunts suivants peuvent y être transférés;

1)	77101/72360	Projet 202300007.2023	Travaux d'aménagement du Musée	2.386,80 €
2)	42101/74451	Projet 20240002.2024	Acquisition de matériel d'exploitation pour le service voirie	20,23 €
				2.407,03 €

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation;

DECIDE :

Article 1 : de transférer les montants repris ci-dessus soit un total de **2.407,03 €** sur fonds
de réserve extraordinaire du budget 2025.

Article 2 : d'envoyer cette décision à Monsieur le Directeur financier.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN

